

ÉDITION 2023-2024

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

VOLET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La Fondation Monique-Fitz-Back agit depuis plus de 17 ans pour développer la conscience environnementale et sociale des jeunes du Québec. Par ses actions, elle cherche également à appuyer le développement du Mouvement ACTES (ACTES-CSQ), tel que l'aurait souhaité Monique Fitz-Back. Le Programme d'aide financière de la Fondation permet aux établissements scolaires membres du Mouvement ACTES de soumettre des projets concrets qui pourront obtenir un soutien financier.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME

- Favoriser la créativité et l'innovation dans le domaine de l'éducation au développement durable
- Appuyer le développement du Mouvement ACTES au niveau local
- Encourager l'engagement social et environnemental des jeunes

OBJECTIFS PROPRES AU VOLET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- Encourager la réalisation de projets portant sur le changement d'habitudes menant à la réduction des gaz à effet de serre et sur l'adaptation aux changements climatiques;
- Sensibiliser et mobiliser activement les jeunes fréquentant l'établissement, sur la question des changements climatiques.

SOUSSION DES PROJETS

23 OCTOBRE 2023 : Date limite pour soumettre un projet.

DÉCEMBRE 2023 : Annonce des projets acceptés aux établissements demandeurs.

19 OCTOBRE 2024 : Date limite pour remettre le bilan final du projet avec trois photos libres de droits.

PARTENAIRES DU VOLET CHANGEMENTS CLIMATIQUES






AIDE FINANCIÈRE POTENTIELLE



Les aides financières qui seront accordées se situeront entre 500 \$ et 2 000 \$, selon vos besoins. Ce volet bénéficie d'une enveloppe totale de 50 000 \$.

COMMENT SOUMETTRE UN PROJET?

Rendez-vous sur notre site Internet <https://forms.office.com/r/urHhGznRaN> pour connaître toutes les informations nécessaires ainsi que pour remplir le [formulaire](#) en ligne propre au projet que vous désirez déposer.

PERSONNE RESSOURCE

Julie Durot, responsable du volet Changements climatiques
jdurot@fondationmf.ca



PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE 2023-2024

VOLET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES



Sensibilisation des élèves à l'utilisation du vélo comme moyen de transport à travers des activités ludiques - École Saint-Michel, Québec



Transformation du menu de la cafétéria (réduire notre consommation de viande pour lutter contre les changements climatiques, oui avec Québec'ERE) - Cégep Limoilou, Québec



Création artistique sur la question climatique dans un but de sensibilisation - École secondaire du Coteau, Mascouche



Aménagement d'un espace vert et nourricier - École des Pionniers, Saint-Augustin-De-Desmaures

Des exemples de projets réalisés dans ce volet sont présentés au : fondationmf.ca.
Inspirez-vous de ces idées et ajoutez-y votre couleur!

Considérant que les transports représentent la principale source de gaz à effet de serre au Québec, les projets portant sur la question des transports seront favorisés.

Les projets de Réduction à la source, de Réemploi et de Recyclage, incluant les projets de compostage, doivent être soumis au volet « Gestion des matières résiduelles | RECYC-QUÉBEC ».

EXEMPLES DE DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Achat de mobilier ou de matériel scolaire;
- Formation ou temps de libération du personnel;
- Sorties scolaires n'ayant pas de lien avec les volets;
- Augmentation des résultats d'une collecte de fonds.



PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE 2023-2024

VOLET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

LES ÉTABLISSEMENTS

Sont admissibles, les garderies en milieu familial, les centres de petite enfance, les écoles primaires et secondaires, les établissements d'enseignement professionnel et aux adultes que les cégeps et les facultés universitaires peuvent déposer une demande d'aide financière si leur établissement est membre du Mouvement ACTES.

Tous les établissements ayant au moins un.e employé.e affilié.e avec la Centrale des syndicats du Québec sont admissibles à rejoindre le Mouvement ACTES.

LES PROJETS

- doivent être approuvés par la direction de l'établissement;
- doivent être placés sous la responsabilité d'un membre du personnel de l'établissement.

ÉVALUATION DE PROJETS

CRITÈRES D'ÉVALUATION

À valeur égale de projet, la priorité sera accordée aux projets en provenance d'écoles n'ayant jamais bénéficié du programme d'aide financière de la Fondation.



- Liens avec les objectifs du volet et du programme : En quoi l'obtention de cette bourse permettrait à votre établissement d'innover en matière d'éducation (aux changements climatiques, à la gestion des matières résiduelles, au vivre-ensemble)? En quoi votre projet répond-il aux objectifs propres au volet concerné ?
- Valeur pédagogique du projet : Quels sont les objectifs éducatifs ou pédagogiques visés par votre projet ?
- Implication des jeunes et retombées pour l'établissement : De quelle façon, les jeunes de votre établissement sont-ils impliqués dans les différentes étapes de votre projet ? Quelles sont les retombées de ce projet sur l'ensemble de la communauté de votre établissement ?
- Intégration des valeurs ACTES. Comment votre projet intègre-t-il les valeurs du Mouvement ACTES : solidarité, écologie, démocratie et pacifisme ?

VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

50 % de l'aide sera versée sur acceptation du projet. Les 50 % restants seront versés à la suite de la remise du bilan final et d'un minimum de trois photos de bonne qualité et libres de droits, transmises en format électronique. Cette aide pourra couvrir 100% des dépenses admissibles du projet.

